

ATTESTATION DE NON RECOURS

Je soussigné, Jean-Pierre GRAND, Sénateur-Maire de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, certifie avoir délivré à la SCCV DES GENETS, Représentée par Monsieur RUEL Martin, en date du 08/12/2014,

le Permis de Construire n° 034.057.14M0028, relatif à la création d'un programme de 40 Logements + Locaux d'activités comprenant une démolition totale, sur un terrain sis 18 rue des Genêts, parcelle CN0171

Je certifie que ce permis de construire n'a fait l'objet :

- d'aucune notification, faite dans le délai légal, de recours gracieux ni contentieux,
- d'aucun retrait dans le délai légal,
- d'aucun recours gracieux du Préfet, exercé dans le délai de deux mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat.

Cet arrêté de permis de construire a fait l'objet d'une transmission en Préfecture le 22/12/2014.

Fait à Castelnau le lez, le 18/06/2015

Jean-Pierre GRAND




Sénateur-Maire



Hôtel de Ville
Rue de la Crouzette
CS 40013
3 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
www.castelnaud-le-lez.fr

"Embellir
la ville, c'est
embellir votre vie."
CASTELNAU-LE-LEZ



LETTRE
VERTE

LANGUEDOC PIC
HERAULT

29-06-15
168 LV OE9638
F74C 344700

€ R.F.
LA POSTE
001,06
HU 610586

TJ Développement
que SOUTIENRE Aime
SS Au d'Espoque
PAP 80 215
64602 Anglet Cedex

